



GHR

GROUPEMENT DES HOTELLERIES
& RESTAURATIONS DE FRANCE

ANNEXE N°2

MODELE DE LETTRE D'INFORMATION
INDIVIDUELLE DE L'EXISTENCE D'UN
SYSTEME DE VIDEO SURVEILLANCE

Entreprise ◊
Adresse ◊

M ◊
Adresse ◊

A ◊, le ◊

**Lettre recommandée avec accusé de réception
ou
Lettre remise en main propre contre décharge**

M ◊,

Nous vous informons qu'en application des dispositions de l'article L.1222-4 du Code du travail, à compter du ◊, un système de vidéosurveillance sera installé dans les locaux suivants ◊

◊
◊.

Le but de cette installation est de garantir la sécurité tant du personnel présent dans l'enceinte de l'entreprise (*éventuellement, ses abords immédiats, si installation des caméras extérieures*), que de la clientèle de l'établissement et les biens de celui-ci.

La direction vous informe également que le système de vidéo surveillance mis en place pourra être utilisé à des fins disciplinaires en cas de manquements fautifs.

Enfin, la direction vous remercie de bien vouloir signaler tout dommage commis ou constaté ou toute mauvaise utilisation qui pourrait être faite.

Pour exercer vos droits Informatique et Libertés, notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez contacter notre responsable de traitement des données <identifier la personne>, en écrivant à <adresse mail> ou à l'adresse postale suivante ◊.

Veuillez, M ◊,

Nom et qualité du signataire